

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 56 (1905)  
**Heft:** 1

**Rubrik:** Divers

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Souhaitons encore de nombreuses années paisibles à ce vétéran du corps forestier!

P.

### Nouvelles du personnel.

**Grisons.** M. Christian Casparis, d'Ilanz, prend la gestion du 4<sup>e</sup> Arrondissement forestier (Ilanz).

**Soleure.** M. Jacob Fischer, de Romanshorn, est nommé gérant des forêts de la commune de Grenchen, à la place de M. Oertli, qui passe inspecteur forestier cantonal à Glaris.

### Etranger.

**Allemagne.** *Enseignement forestier.* Les établissements destinés à l'enseignement forestier supérieur peuvent être, on le sait, soit des écoles isolées, des académies forestières (Eberswalde, Munden, Tharand, Aschaffenburg, Eisenach), ou bien, au contraire, ils sont réunis à d'autres institutions et forment alors une section des universités (Munich, Tübingue, Giessen) ou d'une école polytechnique (Karlsruhe).

La question de savoir lequel de ces deux systèmes mérite la préférence a donné lieu à des discussions parfois très violentes. Celles-ci ont conduit, au point de vue pratique, au transfert de l'enseignement forestier d'Aschaffenburg à Munich, pour la Bavière (partiellement du moins) et de Hohenheim à Tübingue, pour le Wurtemberg.

Il semblerait que la Saxe, elle aussi, est sur le point de modifier l'état de choses actuel. L'enseignement se donne encore actuellement à Tharand dont l'académie forestière jouit d'une excellente réputation. Il serait cependant question d'imiter la Bavière, en créant une division forestière, probablement à l'université de Leipzig et d'établir celle-ci sur le modèle de celle existant aujourd'hui à Munich.



### Divers.

#### Une nouvelle industrie suisse.

**La teinture des bois.** Depuis quelques années, l'industrie suisse prend une extension absolument indéniable et il suffit de lire les journaux pour constater presque chaque jour la création ou l'extension de quelque fabrique, de quelque usine, de quelque manufacture nouvelle. Non contents de se borner à améliorer leur matériel de production et de perfectionner leur outillage, nos industriels cherchent à obtenir des produits nouveaux ou des spécialités inédites. Encouragés par des succès maintes fois confirmés, les capitalistes qui, naguère encore, plaçaient leurs capitaux dans les industries étrangères, les réservent, maintenant, de plus en plus, aux industries du pays et déclarent s'en trouver bien. En effet, quels que soient le développement et les progrès apportés dans leurs usines, les industriels suisses, prudents et avisés, se lancent à rarement l'aventure.

Nombre de nos lecteurs connaissent la *Grande Teinturerie de Morat*, cette vaste installation située au bord du lac, à quelques minutes de la gare. Ces bâtiments parfaitement aménagés et distribués, ont permis à leur propriétaire, M. G. Fraisse, de donner à l'industrie teinturière un développement considérable. Les relations avec l'étranger, surtout avec l'Angleterre, ont pris une grande importance ces dernières années.

Mais ce n'est pas tout. Une *invention* d'un grand avenir est venue ajouter un élément nouveau à ceux qui déjà provoquaient les succès de l'établissement Fraisse. Il s'agit de la *Teinture des bois*.

A notre époque d'art original et surtout d'art appliqué, d'art décoratif, dans lequel les combinaisons et les harmonies de couleurs jouent un rôle proéminent, cette invention est de toute importance. Fournir à l'artiste, à l'ébéniste, au sculpteur des bois teintés, nuancés, colorés, selon son désir et cela de façon inaltérable, chaque fibre étant imprégnée d'une couleur indélébile, c'est faciliter infiniment son travail. Au lieu de recourir à la peinture, toujours plus ou moins grossière, il pourra choisir son bois selon ses désirs et le travailler directement, le polir, le cirer, sans en altérer la teinte. Ceux de nos lecteurs qui s'occupent d'art appliqué comprendront sans peine l'importance d'une telle innovation. Ajoutons que la chaudière spéciale utilisée pour ce travail, et dont l'établissement a nécessité de longues et minutieuses études, est l'invention de M. Fraisse lui-même. Cette chaudière Fraisse va être brevetée en divers pays.



## Mercuriale des bois.

### Classification.

Assortiments	Longueur minimum	Diamètre minimum	Volume
<b>Résineux. Longs bois.</b>	m		
I <sup>e</sup> classe. Bois de sciage . .	18	30 cm. à 18 m. de la tête	2,5—3,5, moyenne 3,00 m <sup>3</sup>
II <sup>e</sup> " Bois " " . .	18	22 cm. " 18 m. " " "	1,5—2,0, " 1,75 "
III <sup>e</sup> " Beaux bois de construction	16	17 cm. " 16 m. " " "	0,9—1,2, " 1,00 "
IV <sup>e</sup> " Petits " " "	8	14 cm. " 8 m. " " "	0,35—0,65, " 0,50 "
V <sup>e</sup> " Etais de mines etc.	8	14 cm. " 1 m. " " "	0,12—0,20, " 0,15 "
<b>Résineux. Billes.</b>			
I <sup>e</sup> classe. Bois de fente . .	2,5	dimensions non fixées	
II <sup>e</sup> " Gros bois de sciage	2,5	45 cm. à 1 m. de la tête, 35 cm. au petit bout	
III <sup>e</sup> " Petits " " "	2,5	35 " " " 30 " "	
IV <sup>e</sup> " Billes à lattes . .	2,5	30 " " " 25 " "	
V <sup>e</sup> " Traverses . . . .	2,5	moins de 30 cm. à 1 m. id. 25 " "	
<b>Feuillus, Plantes et Billes.</b>			
I <sup>e</sup> classe. Choix A et B . .	2,5	40 cm. à 1 m. de la tête, 30 cm. au petit bout	
II <sup>e</sup> " . . . . . . . .	2,5	35 " " " 25 " "	
III <sup>e</sup> " . . . . . . . .	2,5	25 " " " 20 " "	
IV <sup>e</sup> " . . . . . . . .	2,5	15 " " " 10 " "	